



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
23 mai 2024

Délibération n° DCM24-05-29P5

**Sécurité - Signature du protocole sur la
"Participation Citoyenne" avec la Préfecture de
l'Hérault et la Gendarmerie Nationale**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecape, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme J. Mouchoux

Le dispositif de participation citoyenne est une démarche de prévention de la délinquance qui permet d'associer les habitants à la sécurisation de leur cadre de vie, dans une approche partenariale entre la population et les forces de sécurité de l'État et de la Commune.

Sa mise en œuvre repose sur la signature d'un protocole à intervenir entre la Commune, la Préfecture et la Gendarmerie Nationale, autour des objectifs suivants :

- rassurer et protéger la population notamment les personnes les plus vulnérables,
- resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique,
- renforcer le tissu relationnel entre les habitants d'un même quartier,
- améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- encourager les habitants à la réalisation d'actes de prévention élémentaires,
- constituer une chaîne d'alerte entre le référent de quartier et les acteurs de la sécurité.

Le dispositif vise à mobiliser un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, en capacité d'alerter la Gendarmerie Nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique.

Des réunions seront organisées dans les quartiers au sein desquels des enjeux spécifiques ont été identifiés, afin de sensibiliser les administrés et de les inciter à participer au dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

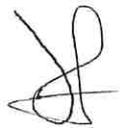
- d'approuver le protocole de participation citoyenne à intervenir entre la Commune, la Préfecture et la Gendarmerie Nationale,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le protocole de participation citoyenne à intervenir entre la Commune, la Préfecture et la Gendarmerie Nationale,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE